

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022.48

L'an deux mille vingt et deux, le dix neuf octobre, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence de Mr Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 12 octobre 2022

Date d'affichage : 12 octobre 2022

#### **Présents : 18**

MM. Gilles GELAS, Jean-David BARBE, Didier ROUDET, Hervé LUC-PUPAT, FOURNIER, Frédéric ESTIENNE, Gérard MARION, Mathieu LUC-PUPAT, Gabriel BENOIT, Michel DUBOIS  
MMES Audrey PERRIN, Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Isabelle METRAL, Céline MOREL, Florine DUPEUX, Delphine TOURNU

#### **Absents : 1**

Didier GATTEL

#### **Pouvoir : 1**

Angélique PARADIS

#### **A été élu secrétaire de séance :**

Angélique PARADIS

---

### **2022.48 MISE EN PLACE ET VALIDATION D'UN PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE**

Mr le Maire expose :

À la suite du contexte international (guerre en Ukraine, hausse du prix du carbone, déséquilibre structurel entre l'offre et la demande) nos fournisseurs d'énergies annoncent une augmentation importante des coûts des énergies pour 2023 (+ 82 % pour le gaz et + 98% pour l'électricité information par courrier du TE38 notre prestataire).

Ces augmentations entraîneront des conséquences importantes sur notre gestion budgétaire, notamment sur notre fonctionnement que nous devons quand même limiter afin de poursuivre nos investissements et de ne pas répercuter cette hausse sur nos taux d'impositions.

Afin de limiter ces surcoûts, il convient de mettre en place un plan de sobriété énergétique avec plusieurs actions :

Il est proposé de :

Poursuivre l'extinction de l'éclairage la nuit en augmentant la plage horaire de 23H00 à 06H00 au lieu de 00H00 à 05H00

Diminuer la température de chauffage de 1 ou 2 degrés dans les bâtiments communaux et de limiter le chauffage dans le gymnase.

Sensibiliser l'ensemble des utilisateurs des bâtiments et espaces communaux sur : l'extinction de la lumière après chaque utilisation, extinction des lumières des stades, dès la fin des entraînements et compétitions, limiter l'ouverture des fenêtres pendant que le chauffage fonctionne, éteindre les matériels informatiques et autres périphériques.

Modifier ou changer nos appareils de chauffage qui sont énergivores (radiateurs électriques, mise en place de thermostats, etc)

Lancer une réflexion sur nos modes de chauffage et sur la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments compatibles.

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité :

Valide le plan de sobriété énergétique

Autorise le Maire à prendre toutes les décisions administratives nécessaire à l'application de celui-ci

Le Maire,  
Gilles GELAS

